

Numéro de dossier : 1084400088	
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	-
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire, ainsi qu'un règlement, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville, afin d'autoriser la construction d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement situé au nord-ouest de l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue Mackay comprenant les édifices portant les numéros 1471 à 1487, boulevard René-Lévesque Ouest, ainsi que les lots 1 066 189 et 1 066 510 du cadastre du Québec.

Le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie demande au conseil municipal de la Ville de Montréal:

D'adopter, conformément au paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville, un règlement autorisant la construction d'un complexe résidentiel et commercial sur l'emplacement situé nord-ouest de l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue Mackay comprenant les édifices portant les numéros 1471 à 1487, boulevard René Lévesque Ouest, ainsi que les lots 1 066 189 et 1 066 189 du cadastre du Québec.

D'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme.

De soumettre ce projet de règlement à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique, conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville et prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville.

-- Signé par Alain DUFORT/MONTREAL le 2009-02-02 14:02:58, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Alain DUFORT

Directeur d'arrondissement
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1084400088